Le casino militaire en construction à Lille à l'angle du Boulevard Vauban et de la rue Macquart, s'élève rapidement. — L'administration du génie qui, depuis quelques mois a repris la direction des travaux compte avoir terminé le monument pour la fin de cette année, dit *le Progrès*. — Si l'on en juge par son remarquable soubassement en belles pierres de Soignies, il sera très-réussi.

Les officiers de la garnison de Lille posséderont alors un local de réunion qui n'aura rien à envier à ceux des autres grandes villes déjà dotées d'établissements semblables.

Il comportera outre les salles de jeux et la tabagie, un restaurant, une salle de repos, une véranda-serre dans le jardin permettant la promenade à couvert les jours de pluie et pendant la mauvaise saison. — Une salle de lecture, une bibliothèque, un cabinet d'études, une salle de modèles compléteront cette installation appelée à rendre de grands services aux officiers désireux de se perfectionner dans leur arme et qui trouveront au Casino tous les documents nécessaires pour arriver à ce but.

—

On a retiré, hier, matin du canal de la Basse-Deûle, près de l'Hospice-Général à Lille, le cadavre d'un homme de trente à trente-cinq ans. Il paraît avoir séjourné assez longtemps dans l'eau. Son identité n'ayant pu être établie, il a été transporté à la Morgue.

—

Un incendie s'est déclaré lundi à 6 h. 1/2 du soir chez M. Briotte, négociant à Mouveaux.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les voisins et les pompiers, le feu n'a pris que peu d'extension.

Il a éclaté dans une écurie d'où il s'est communiqué à un bâtiment servant à la fabrication des liqueurs.

La toiture seule a souffert ainsi que le grenier contenant du foin.

Les pertes sont évaluées à 1000 francs environ ; il y a assurance.

—

Un marchand de chiffons de Roncq, Baptiste Castelain, a déjà subi condamnations sur condamnations pour ivresse. Dimanche encore, notre homme se promenait dans les rues du village, titulant et gesticulant, lorsqu'il fut rencontré par la police qui l'invita à la suivre jusqu'au violon, où un procès-verbal fut dressé. Le lendemain on l'aurait relâché, mais, vu ses antécédents, il a été conduit à la prison municipale de Tourcoing, pour être, de là, dirigé sur Lille.

—

Le parricide Emile De Beul, arrêté récemment dans un cabaret de Wazemmes par la police de sûreté de Lille, a passé devant le conseil de guerre de la Flandre-Orientale (Belgique). Il était prévenu : 1° de désertion; 2° d'assassinat sur la personne de sa mère, Anne Van de Velde, veuve De Beul.

Après de longs débats, pendant lesquels plusieurs témoins de Lille ont été entendus, Emile De Beul a été reconnu coupable sur les deux chefs d'accusations et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

—

On écrit de Bailleul qu'une évasion a eu lieu de la prison de cette ville, dans la nuit de dimanche à lundi. La nommée Fidéline Comyn, âgée de vingt-sept ans, arrêtée par la douane, avait été écrouée à la prison de cette ville. Elle est parvenue à l'aide de couvertures attachées aux barreaux de la fenêtre du premier étage à la hauteur de douze mètres à sortir de sa prison.

Ce n'est que vers trois heures du matin qu'on s'est aperçu de sa disparition. On croit qu'elle a pu gagner la frontière belge qui n'est éloignée que de quatre kilomètres. L'évasion a dû s'effectuer entre minuit et une heure, au dire d'un prisonnier détenu au rez-de-chaussée.

Concerts sur le boulevard de Paris.

Programme du 5 juillet 1877, GRANDE FANFARE.

1. Allégro militaire,	x. x. x.
2. Le voyage en Chine, ouverture,	Bazin.
3. Diane, marche.	Tilliard.
4. La revue d'honneur, fantaisie.	Clodomir.
5. Emma, grande valse,	Buyssens.
6. Qui vive ! polka militaire.	Hemmerlé.

— CAMBRAI. — Une fille d'Haussy, âgée de 20 ans, Marie Marchand, vient d'être arrêtée sous l'inculpation d'avortement.

— GLAGEON. — Un individu de cette localité vient d'être l'objet d'un procès-verbal de la part de la gendarmerie pour outrages par paroles envers le maréchal de Mac-Mahon. C'est un ouvrier cordier nommé Hubinet, âgé de 30 ans.

— AVESNES. — Le 1er juillet, vers une heure de l'après-midi, on a retiré de la rivière dite : *La fausse Sambre*, près du canal de la Sambre, territoire de Sassignies, le cadavre du nommé Alexandre Flament, domicilié à Noyelles, qui s'est noyé en se baignant. Il était âgé de 19 ans.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 juillet. — Marie Rœls, rue Delattre, cité St-Joseph, 24. — Marguerite Bonheur, rue Jacquart, cour Brabant, 12. — Jules Bacq, rue d'Italie, cour Vandorpe. — Alphonse Gal'ns, rue des Longues-Haies. — Sophie Meurisse, aux trois Ponts, 363. — Jeanne Foulon, rue Ste-Thérèse, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 juillet. — Augustin Bostyn, 2 ans, rue Turgot, cour Destailleur, 48. — Jean Mouton, 79 ans, tisserand, rue de l'Hospice. — Georges Hertelet, 3 mois, au chemin des Couteaux, 16. — Jean-Baptiste Vandevelde, 11 jours, rue Bernard, cour Demorcq, 9. — Flore Picry, 11 mois, rue de Mouveaux, cour Frère, 19. — Pierre Wille, 69 ans, propriétaire, rue St-Pierre, 38. — Picquet, présenté sans vie, rue du Chasseur, 17.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WILLE-MASQUELIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-JOSEPH WILLE, trésorier de la confrérie des Trépassés, décédé à Roubaix le 2 juillet 1877 dans sa 70e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 5, a 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Roubaix. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue Saint-Pierre, 38.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'eglise paroissiale Saint-Martin, à Roubaix le jeudi 5 juillet 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Charles-Désiré-Joseph TOULEMONDE, Marguillier de la paroisse Saint-Martin, décédé à Roubaix le 5 juillet 1875, a l'âge de 46 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (*Dépêche de l'Observatoire de Paris*). *Paris*, 4 juillet, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Dunkerque, 763; Brest, Biarritz, Toulon, 764 ; Cherbourg, Besançon, 766. Baisse du baromètre. Océan, vent faible, variable. Temps orageux.

Concours colombophiles

FÉDÉRATION ROUBAISIENNE.

Concours de Creil, 345 pigeons lâchés à 6 heures.

1er prix, Bayart, 8 h. 17, (poule), la Plume d'Or. — 2e, Wardavoir, 8 h. 18, (poule), Pigeon d'Argent. — 3e, Machou, 8 h. 18, (poule), Saint-Luc. — 4e, Fontaine, 8 h. 19, St-Luc. — 5e, Meulnizère, 8 h. 19, Les Intrepides. — 6e, Florquin, 8 h. 19, Petit-Voyageur. — 7e, Copens, 8 h. 19, Les Francs du Pile. — 8e, Farvaque, 8 h. 20, Arrivée du pigeon voyageur. — 9e, Toilles, 8 h. 20, (poule), Jeunes Amateurs. — 10e, Deschamps, 8 h. 21, (poule), Pigeon Polonais. — 11e, Henno, 8 h. 21, (poule), Jeunes Amateurs. — 12e, Deschamps, 8 h. 22, (poule), Pigeon Polonais. — 13e, Toiles, 8 h. 22, (poule), Jeunes Amateurs. — 14e, Leman, 8 h. 23, (poule), la Plume d'Or. — 15e, Dumon, 8 h. 23, (poule), la Concorde. — 16e, Machou, 8 h. 23, St-Luc. — 17e, Bayard, 8 h. 23, la Plume d'Or. — 18e, Deschamps, 8 h. 24, (poule), Pigeon Polonais. — 19e, Dupriez, 8 h. 24, Vieux Voyageur. — 20e, Guilmain, 8 h. 24, (poule), Les Intrépides. — 21e, Leclercq, 8 h. 25 (poule), La Colombe. — 22e, Vroman, 8 h. 25, (poule), Petit Voyageur. — 23e, Gaydet, 8 h. 25, Bon Vivant. — 24e, Gaydet, 8 h. 25, Bon Vivant. — 25e, Guilmain, 8 h. 25, (poule), Les Intrépides. — 26e, Henno, 8 h. 25, (poule), Jeunes Amateurs. — 27e, Vendemberg, 8 h. 25, Pigeon d'Or. — 28e, Lampe, 8 h. 25, (poule), St-Luc. — 29e, Lampe, 8 h. 25, (poule), St-Luc. — 30e, Vergote, 8 h. 25, (poule), Pigeon d'Argent. — 31e, Toilles, 8 h. 26, (poule) Jeunes Amateurs. — 32e, Dorchie, 8 h. 26, (poule), Union et Progrès. — 33e, Leman, 8 h. 26, la Plume d'Or. — 34e, Guilmain, 8 h. 27, (poule), Les Intrépides. — 35e, Delescluse, 8 h. 27, (poule), les Trois Pigeons. — 36e, Desbonnet, 8 h. 27, (poule), Petite Hirondelle.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,

Dimanche matin, le train partant de Roubaix pour Mouscron à 5 h. 33 a laissé à la gare 25 à 30 voyageurs qui, quoique arrivés un quart d'heure avant la fermeture du bureau, n'ont pu avoir de billet. — Mieux que cela, quelques uns qui avaient eu, des derniers, leur billet n'ont pû même partir, la porte ayant été fermée selon les prescriptions réglementaires quelques minutes avant le départ du train. Ce fait est d'autant plus contrariant pour les voyageurs, qu'il faut ensuite attendre à 8 h. 1/2 un autre train pour la Belgique ce qui vous fait manquer toutes les correspondances.

Vous remarquerez, Monsieur le Rédacteur, qu'il n'y avait ce jour-là aucune fête extraordinaire qui attirait la foule des voyageurs, comme cela a lieu à certains jours ! On ne comprend donc pas qu'une station de l'importance de celle de Roubaix n'ait pas des bureaux organisés de façon à satisfaire aux besoins ordinaires du service.

Je ne mets pas en doute le zèle et la bonne volonté du personnel de notre gare, mais je crois qu'il n'est pas en nombre suffisant, surtout depuis la création des nouveaux trains entre Lille, Roubaix et Tourcoing.

Agréez, etc.

UN VOYAGEUR DE DIMANCHE.

Roubaix, 2 juillet 1877.

Belgique

— Un accident, heureusement sans gravité, est arrivé hier mardi au roi Léopold. Il traversait à cheval le boulevard Botanique, lorsque à la rencontre d'un tramway à vapeur, sa monture, effrayée par le sifflet de la machine, s'est cabrée et s'est abattue. Le roi, sans quitter la selle, a pu relever son cheval et a continué sa route.

LES COMMUNARDS EN BELGIQUE.

On lit dans la *Patrie* de Bruges :

Notre correspondant bruxellois nous a récemment signalé la propagande socialiste et communarde dont Bruxelles est le foyer, propagande qui est dirigée contre un gouvernement voisin, celui du maréchal de Mac-Mahon.

Nous lisons aujourd'hui au bas d'un prospectus qui annonce publication et la mise en vente d'un ouvrage consacré à l'apologie de la Commune, cette note de l'éditeur :

« N.-B. *La maison se charge de faire tenir l'ouvrage* SUREMENT *dans toute la France. Les frais d'introduction clandestine sont à la charge du client.* »

C'est-à-dire qu'il existe à Bruxelles, à la barbe de l'autorité, un centre d'action qui non-seulement répand en Belgique le virus révolutionnaire, mais qui, moyennant paiement, se charge de l'introduire en France.

Nous avons la conviction que, si pareille propagande était dirigée contre l'Allemagne ou contre l'Italie, des réclamations diplomatiques auraient lieu. Bien plus, nous disons que ces feuilles libérales prendraient l'initiative et qu'elles dénonceraient de semblables menées comme une cause de danger pour le pays. Comme il s'agit de la France, à la tête de laquelle se trouve le gouvernement conservateur de Mac-Mahon, ces feuilles ne disent rien. Elles se taisent et la plupart d'entre elles crient bravos aux semeurs d'ivraie révolutionnaire.

Nous croyons, nous, que l'autorité a ici un devoir à remplir et qu'elle doit d'office veiller au respect de l'ordre social. Le ministère libéral Frère-Bara expulsa de la Belgique le maréchal Prim, soupçonné de conspirer contre le pouvoir établi en Espagne. Tolérera-t-on, en Belgique, sous un ministère catholique, une légion de scribes jacobins et pétroleux, flanqués d'une banque de commis-voyageurs chargés de placer les élucubrations subversives des Tyrtées de la démolition sociale ? Semblable tolérance nous paraît impossible et nous nous plaisons à croire que l'autorité judiciaire fera son devoir sans la moindre hésitation.

L'hospitalité belge doit être respecée, mais il ne faut pas qu'elle soit un bouclier protecteur pour les hommes de discorde et les fauteurs de révolutions.

Quand un prince illustre, le comte de Chambord, vint en Belgique en 1871-72, on lui dit que sa présence pouvait devenir, pour le gouvernement, une source d'embarras. Pourrait-on nous le demandons instamment, avoir pour l'écume de la gueuserie étrangère des égards que l'on n'a pas eue pour le chef de la plus ancienne maison souveraine de l'Europe chrétienne ? Encore une fois, cela ne nous paraît pas possible.

— MILLAM. — Le 1er juillet, vers 10 heures du soir, un meurtre a été commis sur le territoire de cette commune. Le sieur L. G..., âgé de 19 ans, a tué, à l'aide d'un couteau de poche, le nommé Kiecken, âgé de 20 ans.

Le meurtrier a été arrêté.

— M. Philippart vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel pour avoir, lors de la constitution de la Compagnie des tramways bruxellois, contrevenu à la loi sur les sociétés.

— M. Buffin de Hults, ancien président des hospices de Tournai, ancien conseiller communal, chevalier de l'Ordre de Léopold, etc., etc., vient de mourir à Airon-St-Vaast, près de Boulogne.

— Le voiturier de M. P. Dumoulin, marchand de charbon, à Tournai, a été victime vendredi d'un bien triste accident. Il conduisait du charbon à Ere, et, voulant pousser sa voiture dans un chemin escarpé, il fit une chute si malheureuse, que la roue du chariot lui passa sur la jambe et le blessa cruellement. Il a été transporté à l'hôpital de Tournai.

— M. François, chef de station à Tournai, vient de succomber à une maladie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps. Il fut successivement surnuméraire, commis, sous-chef, percepteur des postes, chef de station, etc. Il a laissé partout les meilleurs souvenirs, à Manage, à Hal, à Ath, à Mouscron, et enfin à Tournai.

Faits Divers

— Un crime atroce a été commis lundi dernier, rue de Jouy, à Paris. Un sieur Barbot a tué sa femme avec une férocité inouïe. Rentrant ivre, à l'heure du déjeuner, il chercha querelle à sa femme, l'accabla d'injures et, au paroxisme de la fureur, essaya de l'étrangler. Sa belle-mère assistait à cette affreuse scène; elle courut appeler au secours, mais pendant son absence, le misérable entra dans une autre pièce avec sa femme, qu'il traînait par les cheveux et là, s'emparant d'un revolver, il déchargea deux coups sur la malheureuse.

L'un pénétra dans l'estomac et l'autre près de l'oreille ; puis, craignant sans doute de ne pas l'avoir tuée, il lui plongea un long couteau dans le cœur. Son crime accompli, il descendit sans que personne l'aperçût.

Les époux Barbot vivaient en mauvaise intelligence, par suite de l'inconduite du mari qui était allé jusqu'à loger sa maîtresse chez lui, à côté de sa femme et de son enfant, un petit garçon de cinq ans, infirme de naissance.

Barbot a été arrêté boulevard des Capucines, devant le magasin où travaillait sa maîtresse. Il n'a fait aucune résistance, et quand on l'a interrogé sur l'horrible crime qu'il venait de commettre, il a eu l'audace de répondre que la mauvaise conduite de sa femme, l'avait poussé à cette extrémité. Léon Barbot est âgé de 47 ans; il est de petite taille, fort laid et porte toute sa barbe.

Hier matin à neuf heures, le corps de la malheureuse femme a été enveloppé dans un linceul et transporté dans un des fourgons de la préfecture à la Morgue, où l'autopsie a été faite dans la journée. La victime n'était âgée que de 27 ans,

— Un incendie considérable a détruit mardi, la mégisserie dite des Angais, dans la commune de Fontaine, à 5 kilomètres de Grenoble. Les pertes sont de 1,600,000 francs. Une population ouvrière nombreuse va être privée de travail.

— On télégraphie le 1er juillet d'Ems à la *Gazette de Cologne* que l'impératrice Augusta n'a reçu pendant son court séjour à Ems que l'ambassadeur de France, M. le vicomte de Gontant-Biron.

— A Rotterdam, au débarcadère, on a trouvé parmi les marchandisses en balles arrivées de New York par le steamer *Rotterdam*, un insecte, qui a été envoyé au département de l'intérieur, où l'on a constaté que c'était un *doryphora decemlineata* vivant du sexe féminin.

— Hier matin, à deux heures vingt-cinq minutes, le feu s'est déclaré au Grand-Hôtel, dans l'atelier des tourneurs, situé au sixième étage. Cinq pompes sont arrivées promtement du ministère de la justice, de la caserne de la rue Blanche et de la rue Jean-Jacques Rousseau. A 3 h. 50 m., on était maître du feu. Les dégâts sont considérables ; ils sont couverts par plusieurs assurances.

La cause du sinistre est encore ignorée. Il n'y a eu aucun accident de personne.

— LES PIGEONS VOYAGEURS. — Trente pigeons voyageurs étaient expédiés de Livourne, il y a quelques jours.

Or, la *Gazette Livornèse* nous apprend que M. Marconcini désirant satisfaire non-seulement sa curiosité, mais aussi celle d'autrui, écrivit au président du comité de direction de la société des pigeons voyageurs résidant à Rive-de-Gier (Loire), à quelques kilomètres de Lyon. Hier, M. Marconcini a reçu les « nouvelles officielles » que nous nous empressons de reproduire :

Le voyage a été effectué par ces intelligentes bêtes comme suit : 1er groupe (10 pigeons) en 31 heures et 13 minutes.

On a aussi constaté que s'ils n'avaient pas trouvé le temps mauvais, ils seraient infailliblement arrivés le jour même à destination.

Les mêmes pigeons ont, le 3 courant, fait excursion de Nice à Rive-de-Gier, distanee 435 milles italiens.

Cette excursion a été effectuée en moyenne par 130 pigeons en 5 h. et 15 minutes.

— UNE DÉCOUVERTE NAVALE. — Un nouveau propulseur qui dépasse en efficacité l'hélice et la roue, vient, dit-on, d'être découvert par un américain ingénieur. Un bateau a été construit de la dimension et de la forme d'un remorqueur ordinaire, et manœuvré au moyen d'une pompe à vapeur de la force de 16 chevaux, avec chaudière tubulaire horizontale. Cette pompe, d'une puissance énorme, aspire des quantités considérables d'eau qu'elle refoule avec une grande force par des tuyaux pourvus de nœuds étranglés. Les jets sont dirigés en avant et en arrière, au nombre de deux à chaque extrémité, dans le sens du navire, et parallèles à la quille. L'eau est prise du côté où se trouve installé le corps de pompe auquel est adapté un conduit de fuite qui permet en cas d'accident, de prendre l'eau d'alimentation de la pompe dans la cale au lieu de la puiser directement dans la mer, le résultat quant à la marche du navire restant absolument le même. Pour cela, il suffit de fermer le tube d'aspiration extérieure et d'ouvrir le conduit de fuite. Il en est de même des tubes de l'avant et de l'arrière. Veut-on faire marcher en avant ? On ouvre ceux de l'arrière, et l'eau qui y est refoulée rempli dans ce sens son office de propulseur. Est-il nécessaire de faire route en arrière ? On ferme les tuyaux de l'arrière et l'on ouvre les autres et la propulsion se produit dans le sens opposé.

Avec ce système, il paraît qu'aucune vibration ne se produit, et la machine peut être aisément transformée en pompe à incendie au moyen d'une simple addition de tuyaux. Le *Baltimore Journal of Commerce*, à qui nous empruntons ces détails, affirme également que cette pompe peut être utilisée pour empêcher un autre navire de sombrer, en épuisant l'eau dont il peut être plus ou moins plein par suite de voies d'eau ou de coups de mer, tout en poursuivant sa route et en remorquant le vaisseau naufragé. Dans sa traversée d'essai, le nouveau bateau a fait, sur le Patapsco inférieur, dix nœuds à l'heure sous une pression de trente atmosphères seulement. Il se prépare à entreprendre un voyage par la baie de la Chesareake, la Delaivare et la baie de Newark pour New-York. Si le système est démontré par la pratique sur une grande échelle aussi efficace que le disent ses partisans, ce serait une précieuse innovation surtout pour la navigation des canaux et des rivières.

TRIBUNAUX

ENCORE UNE FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

Lundi ont commencé devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, séant à Aix, les débats de l'épouvantable affaire de parricide qui rappelle, mais avec des détails bien autrement affreux, les horreurs du procès Billoir. Voici les faits tels qu'ils sont exposés par l'acte d'accusation :

« Le 25 mars 1876, vers 6 ou 7 heures du matin, le sieur Gonin (Alphonse), sous-brigadier des douanes à Marseille, passait sur le bord de la mer, au quartier de la Madragne, et au pied du cap Pinède, lorsque son attention fut éveillée par la vue de paquets volumineux d'un aspect bizarre, entourés de lambeaux de vêtements. Ces paquets étaient déposés sur un talus, à quelques mètres de la mer et imparfaitement recouverts par des pierres et du sable. Voulant s'assurer de ce qu'ils contenaient, il remua l'un de ces paquets, et, soulevant l'etoffe qui l'enveloppait, il découvrait avec horreur un membre humain.

» Il avertit aussitôt l'autorité judiciaire, qui se transporta sans retard sur les lieux. Les paquets furent découverts et présentèrent un spectacle horrible. C'était un cadavre de femme dont les quatre membres avaient été séparés du tronc, et enveloppée séparément dans de vieilles hardes. La tête presque entièrement détachée, ne tenait au corps que par les vertèbres. Le visage avait été affreusement mutilé, dans le but évident de rendre plus difficile la reconnaissance de la victime.

» Transporté à la Morgue, le cadavre ne tarda pas à être reconnu pour celui de la nommée Marie Palat, veuve Emile Boyer, propriétaire de deux magasins, l'un de fromages, l'autre de mercerie, situés à Marseille, rue de la République.

» La veuve Boyer avait une fortune considérable. Elle et sa fille vivaient assez simplement et n'avaient jamais inspiré à leurs voisins de remarques défavorables. Toutefois un jeune homme Léon Vitalis, fréquentait leur maison avec une assiduité qui avait été remarquée.

» Vitalis appartenait à une honnête famille et était employé comme commis chez un bouquiniste. Il s'était toujours fait remarquer par sa bonne conduite et son amour du travail, mais en même temps, par son caractère froid et concentré, et surtout par son insatiable cupidité. Tout indique que les relations qu'il avait nouées avec la famille Boyer avaient pour but la main de la jeune Maria et sa fortune qui devait lui advenir. La mère parut d'abord encourager ses projets, mais, pour mieux s'assurer le consentement de celle-ci, Vitalis l'entourait de soins et manifestait envers elle une affection exagérée, qui la trompa bientôt sur la nature des intentions de l'accusé, et lui inspira pour ce jeune homme d'autres sentiments. Ses projets ne tardèrent pas à se modifier, et la veuve Boyer en arriva à des actes d'inconséquence ou de légèreté qui furent sévèrement interprétés par certains témoins. On la vit dès lors s'opposer au mariage de sa fille, et provoquer aussi, de la part de Vitalis, une irritation dont la trace évidente se trouve dans ses écrits.

Le 17 mars, le témoin Vallon (Elise), épouse Granier, entend la veuve Boyer dire à Vitalis : « Vaurien, je ne te veux plus ! Il faut que tu quittes la maison ! » et celui-ci lui répond par des exclamations exprimant le mépris et le dégoût.

» Frappé de cette menace d'expulsion qui pouvait s'accomplir sans délai, Vitalis n'hésita plus. Deux jours après, le 19 mars au matin, il fit connaître à Maria Boyer le dessein criminel qu'il méditait déjà depuis longtemps et lui proposa de se débarrasser de sa mère pour vivre tranquilles tous les deux. Cet odieux langage fut entendu. Maria Boyer, que l'institution chargée de son éducation représente comme une fille sans cœur, d'un caractère froid, insensible à toute émotion et rebelle aux enseignements de la religion, partageait là haine de Vitalis pour sa mère. Elle déclare elle-même que, pendant une récente maladie de celle-ci, elle souhaitait de la voir succomber. Du reste, d'après Vitalis, elle abonda dans son sens, et il fut convenu que lorsqu'une discussion s'engagerait, et au moment où l'accusé parlerait à la femme Boyer d'une voix sourde, Maria fermerait les portes du magasin et en renverrait le garçon *afin d'en finir*.

Le même jour, 19 mars, vers 2 heures, une discussion s'engagea entre la veuve Boyer et Vitalis, dans une petite pièce qui faisait suite au magasin de mercerie. Vitalis songea tout d'abord à éloigner le garçon de magasin, nommé Marcellin, et lui demanda s'il n'avait pas à sortir. Sur sa réponse négative : « *Allez toujours vous promener, lui dit Vitalis, vous voyez que nous avons des affaires de famille, et il est inutile que vous en soyez le témoin.* Marcellin sortit.

Maria s'était hatée de fermer à clef les portes du magasin. Alors se produisit une scène horrible à laquelle prirent part et la fille Boyer et Vitalis. Ce dernier porte un violent coup de poing sur la poitrine de la veuve Boyer, qui tombe près du canapé. Vitalis redouble de coups. Pendant la lutte, Maria Boyer s'efforçait de faire le plus de bruit possible, en poussant et retirant violemment les tiroirs du magasin pour empêcher les cris de sa mère d'être entendus ! Vitalis s'empare d'un couteau et en frappe la malheureuse femme victime. Celle-ci se débattait et était parvenue à se saisir de l'arme, qui déchire les mains de l'accusé : « Donne-moi, dit-il à Maria Boyer le couteau à gruyère qui se trouve dans le magasin de fromages, car elle me coupe les mains. » L'accusée passe devant sa mère, pénètre devant le magasin à fromages, prend le couteau à gruyère et le met dans la main de Vitalis, qui le plonge dans la gorge de sa victime. Cette fille dénaturée ne se contente pas de ce rôle : elle prend elle-même une part active au meurtre et frappe sa mère à coups de pieds, paralysant ainsi les efforts de la victime pendant que Vitalis l'achève. « La coquine, dit-elle dans un de ses interrogatoires, ne voulait pas mourir !... » et Vitalis est obligé de lui mettre une main dans la bouche pour l'étouffer. Enfin après une lutte désespérée, la malheureuse rend le dernier soupir. On lui passe une corde sous les bras.

La parricide et l'assassin la descendent ainsi dans la cave, par la trappe qui se trouve dans le magasin à fromages. Puis voulant faire disparaître les traces de leur crime, ils pensent à l'enfouir. Dans ce but, Vitalis va acheter une pioche, un pic une truelle et une pelle, mais le sol est trop résistant : il faut renoncer à ce projet. Cependant Maria Boyer nettoye le théâtre du crime et passe une partie de la journée et de la nuit à effacer les traces du sang.

Enfin, comprenant, qu'il sera difficile d'emporter le cadavre à cause de son poids et de ses dimensions, Vitalis conçoit la pensée de le dépecer, et il communique son horrible projet à Maria, qui n'hésite pas à s'y associer. Il s'arma d'un couteau et commence son atroce besogne. Il sépara du tronc les quatres membres. Il déclare même qu'à ce moment, il sentait bien qu'il exercait sa vengeance. Il essaie de séparer la tête du tronc, mais il ne peut y parvenir.

Enfin, à l'aide d'un couperet, il mutile horriblement le visage de la victime pour la rendre méconnaissable.

Le lendemain, 20 mars, Vitalis va louer un *Charreton*.

Il l'amène, le soir, à l'entrée du passage qui communique avec les magasins. Les morceaux du cadavre sont enveloppés de vieux vêtements ficelés et mis dans des corbelles, que l'accusé transporte successivement sur le *Charreton*, pendant que Maria reste auprès du véhicule.

Enfin Vitalis pousse le *Charreton* et son lugubre fardeau. Maria le suit. Ils se dirigent vers le quartier de la Madragne, et, arrivés au pied du cap Pinède, ils déposent ces débris humains dans la cavité d'un talus, qu'ils recouvrent, aussi bien que possible, de pierre et de sable. Puis ils rentrent au logis de leur victime et vont se coucher ensemble.

Le lendemain, les accusés fouillent les meubles de la chambre de la femme Boyer, et s'emparent de toutes les sommes et bijoux qu'ils y rencontrent, notamment d'une cassette contenant 6,930 francs et des bijoux, broche, montre, châtelaine. Le tout est porté par eux dans le magasin de mercerie. La femme Granier les voit par le trou de la serrure comptant l'argent, et le bruit des écus parvient jusqu'à elle.

Vitalis fait des efforts désespérés pour réaliser la vente des magasins, et Maria Boyer écrit, au nom de sa mère, aux divers débiteurs que cette dernière avait à Montpellier, pour se faire remettre au plus tôt les sommes dues par eux. Leur projet était, après avoir réuni le plus d'argent possible, de gagner l'étranger pour échapper aux conséquences de leur crime et vivre ensemble des dépouilles de leur malheureuse victime.

Pendant la lecture de cet épouvantable récit, Maria Boyer et Vitalis, à plusieurs reprises, s'efforcent de simuler la douleur et le repentir; mais leurs yeux sont absolument secs. De temps à autre, Maria, qui se cache le visage avec ses mains, jette à travers ses doigts écartés un rapide regard sur l'auditoire, assurément plus ému que les accusés.

La lecture terminée, M. le président procède à l'interrogatoire de Maria Boyer.

L'accusée manifeste pour sa famille, pour sa malheureuse mère, cette indifférence qui a déjà été constatée par tant de rapports.

Elle a été élevée dans divers couvents, où son caractère n'a dû laisser que de pénibles souvenirs. Un moment cependant elle eut l'idée de se faire religieuse.

En 1874, elle revint vivre avec sa mère. Elle raconte leur existence à Montpellier, puis à Marseille.

Enfin, M. le président arrive au terrible drame.

D. Précisez les circonstances de l'assassinat.

L'accusée ne répond pas.

M. le président. — Vous m'avez bien entendu ? Précisez les circonstances de l'assassinat.

L'accusée persiste à garder le silence. (Emotion dans l'auditoire.) A plusieurs reprises elle jette sur Vitalis un regard inquiet presque effaré.

M. le président ordonne aux gendarmes d'emmener pour un instant l'accusé Vitalis.

D. Parlerez-vous, maintenant ?

R. Oui, monsieur le président.

D. Voici les aveux que vous avez faits à M. le juge d'instruction.

L'accusée. — Ce que j'ai dit alors n'était pas la vérité. (Mouvement dans l'auditoire.)

L'accusée, malgré les exhortations du président, nie d'abord une partie des déclarations qu'elle a faites devant le juge d'instruction.

« J'ai parlé comme on a voulu, dit-elle,
» parce qu'en prison il m'a été dit que, si je
» n'acceptais pas nettement la complicité, Vi-
» talis serait exécuté ; tandis que si je me dé-
» clarais complice du meurtre, nous serions,
» Vitalis et moi, envoyés en Nouvelle-Calé-
» donie, où nous pourrions nous marier. »
(Mouvement prolongé.)

Enfin, l'accusée se décide à raconter le meurtre. Les détails que l'interrogatoire lui arrache sont affreux. Jugez-en par ces deux faits :

Maria était à la porte de la cave, attendant que Vitalis, l'assassin de sa mère eût terminé son atroce besogne :

— Où en es-tu ? demanda-t-elle.

— *Au second bras !* répondit Vitalis.

Le couteau à fromage dut servir à trancher la carotide, puis à couper les muscles les plus résistants. Ce couteau, à peine essuyé, servit pendant toute la soirée à couper le fromage de gruyère pour les clients. (Mouvement d'horreur.)

L'audience est levée à midi et demi.

(Par voix télégraphique)

« Aix, 3 juillet, 10 h. soir.

» Les témoignages n'ont apporté à la cause aucun élément bien nouveau. L'attitude de Maria Boyer est convenable. Vitalis est très-abattu : il répond d'un air calme et à demi-voix aux questions qu'on lui pose. Sa tenue est tout à fait exempte de forfanterie : il s'émeut seulement quand Maria Boyer, par intervalles, se met à fondre en larmes. La jeune fille paraît être en proie à d'épouvantables angoises. C'est à peine si elle a la force d'indiquer par un geste qu'elle n'a rien à dire aux dépositions.

» L'audience vient d'être levée, fort tard. Elle a été renvoyée à demain, mercredi, pour le réquisitoire et les plaidoiries. »

VARIETES

—

Les 363

Hier, tandis que le maréchal-président de la République passait la revue à Longchamps, les 363, dédaigneux des pompes militaires, s'étaient assemblés une dernière fois, afin de resserrer le lien qui les réunit désormais en un groupe compact et de prêter le serment de se soutenir les uns les autres dans les élections prochaines. La réunion devait avoir lieu d'abord au *Château-Rouge* ; mais, la grande salle du Château-Rouge étant occupé par un banquet professionnel, les organisateurs, malgré le désir de ces braves gens, qui eussent été heureux de trinquer avec M. Nadaud et M. Henri Brisson, ont cru devoir la transporter à l'*Elysée-Montmartre*.

Quelques sénateurs influents s'étaient mêlés aux représentants du pays, pour surveiller et encourager leurs ébats d'un regard paternel.

Au lever du rideau, les 363, — qui ne sont encore que 360, — se tiennent groupés par couples la main dans la main, en chantant un chœur, — poésie de M. H. de Lacretelle, musique de M. Hérold (fils), — composé tout exprès pour la circonstance, et que les sénateurs influents écoutent avec émotion :

Ah ! quel plaisir, ah ! quelle ivresse !
Tous nos différends sont finis.
Jour de bonheur et d'allégresse !
Républicains, soyons unis !

Sur la reprise, le prince Napoléon entre précipitamment.

TOUS

Ah !... Salut au prince !

M. DE TAILLANCOURT.

Ave, Cæsar. (*A l'oreille de M. Lockroy.*) Nous ne pouvions manquer d'avoir le prince à l'Elysée... Montmartre.

M. LOCKROY.

Il eût été tout aussi bien à sa place au Château-...Rouge.

M. JULES FERRY.

Altesse, un de mes amis vous avait surnommé jadis un César déclassé. Aujourd'hui vous êtes un César reclassé. (*Murmures d'approbation.*)

M. SAVARY, *s'approchant la main tendue.*

Prince, nous n'attendions pas moins de vous.

LE COLONEL LANGLOIS, *impétueusement.*

Il ne nous manquait plus qu'un Napoléon pour nous conduire à la victoire.

LE PRINCE, *rouge de colère.*

Cette allusion blessante !...

LE COLONEL LANGLOIS.

Elle vous a blessé, prince ? Je la retire. (*Ils se serrent la main.*)

M. SAINT-MARTIN.

Jurons, mes frères...

M. DE TILLANCOURT, *bas à M. Lamy.*

Qu'on dise encore que nous ne sommes pas des gens religieux, parce que M. Germain Casse, dans un moment d'effervescence, a dit qu'il ne reconnaissait pas l'autorité de Dieu ! Regardez : nous avons un *saint* parmi nous.

M. SAINT-MARTIN, *les yeux au ciel.*

Je jure le dremier que je suis en parfait accord avec M. le comte de Lur-Saluces et que je porte le prince Napoléon dans mon cœur.

LE PRINCE, *flatté.*

Vous êtes bien honnêtes, monsieur Saint-Martin. A la pareille !

MM. NAQUET, TALLANDIER, DUPORTAL, *s'avançant sur une seule ligne, comme les trois Horaces de David et les trois Suisses de Guillaume Tell.*

Nous jurons de soutenir le programme de M. Léon Renault...

M. L. RENAULT.

Et moi de soutenir le vôtre.

M. FLOQUET.

A la condition, toutefois, que notre honorable ami jurera de son côté de ne point nous faire arrêter quand il redeviendra prefet de police.

M. L. RENAULT.

Cependant, si...

M. EMMANUEL ARAGO, *d'une voix tonnante.*

Jurez ! (*M. Renault intimidé, lève la main.*)

M. GREPPO.

C'est la main gauche qu'il a levée.

M. DE TILLANCOURT.

Naturellement hommage délicat à ses nouveaux amis.

M. GREPPO *qui ne comprend pas.*

Ah ! très-bien.

M. P. DE RÉMUSAT, *tendant la main à M Barodet.*

Du haut du ciel, sa demeure dernière, que mon père doit être heureux de ce spectacle !

M. BARODET.

Le pauvre homme ! Je l'ai *roulé*, c'est vrai, mais je ne lui en veux pas.

M. THIERS, *essuyant ses yeux.*

Cette journée me rajeunit. Je me sens reverdir.

GAMBETTA, *inquiet.*

Cher maître ! .. (*Il regarde attentivement M. Thiers et semble rassuré.*)

M. THIERS.

En réunissant, en fondant tant d'éléments divers, mais également généreux, nous allons établir définitivement une sage République.

M. RASPAIL *père.*

Alors, ce n'est donc plus la République sans républicains ? (*Chut ! A l'ordre !*)

M. THIERS.

Laissez ! Ne sommes-nous pas tous d'accord ? Il fut un temps, en effet, où je rêvais république sans républicains, où je la croyais seule possible. Mais, après les mémorables exemples de sagesse et de modération que m'ont donnés les républicains, je n'hésite pas à reconnaître que la République finira...